

Éditorial



Jean-Claude Boirau
Président du SMIRTOM du Vexin

Le rapport annuel 2010 présente les belles performances du SMIRTOM du Vexin concernant la collecte sélective.

Ces résultats témoignent de la participation de l'ensemble des habitants au tri sélectif, classant le SMIRTOM du Vexin parmi les meilleurs syndicats d'Île-de-France. Ces performances nous permettent d'avoir de bons soutiens d'Éco-Emballages. Nous constatons malgré tout une augmentation des refus de tri. Chacun doit donc rester vigilant sur le respect des consignes afin que nous puissions nous maintenir au meilleur niveau.

Je vous félicite et vous remercie de votre implication, en espérant voir les résultats de l'année 2011 s'améliorer encore.

Cette fin d'année 2011 a vu un changement dans l'équipe du SMIRTOM du Vexin. Élodie, ayant été reçue à son concours, a accédé au poste de Responsable d'Exploitation. Anaïs et Estelle sont parties vers d'autres destinées. Nous avons donc embauché 3 nouveaux Ambassadeurs : Laura, Marianne et Vincent. Ils se sont mis tout de suite au travail et se sont tous bien intégrés.

L'équipe du SMIRTOM du Vexin s'est renouvelée



Toute l'équipe se joint à moi pour vous présenter, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, nos meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite pour 2012.

Sommaire

P. 2

Rappel sur le compactage
Procédure neige

P. 3

Déchets à déposer en déchèterie

P. 4

Bilan de l'année 2010



Rappel sur le compactage

Depuis le 6 juin 2011, les emballages, les journaux-magazines et le verre sont collectés une fois toutes les deux semaines.

Pour optimiser le remplissage de votre bac, n'hésitez pas à compacter vos déchets. Ainsi, ils prendront moins de place et vous pourrez mettre plus d'emballages dans votre bac jaune.



À déposer en déchèterie (ou à découper à une taille adaptée à votre bac)



Les calendriers de collecte des déchets 2012 ainsi qu'un rappel des consignes de tri ont été distribués en début d'année 2012 dans vos mairies. Ils sont également disponibles en téléchargement sur le site du SMIRTOM du Vexin : www.smirtomduvexin.net

Nous vous rappelons également que les **grands cartons** ne doivent pas être jetés dans le bac jaune mais sont à **déposer en déchèterie**, dès lors qu'ils dépassent la taille d'une boîte à chaussures ou d'un carton de pizza.

En effet, ces cartons se retrouvent sur notre centre de tri et bloquent l'alimentation de la chaîne, retardant le travail des agents de tri.



Procédure neige

L'hiver arrive à grand pas, et avec lui, la neige et le verglas.

Lorsque les conditions climatiques empêchent la collecte de vos déchets, des rattrapages sont organisés dès que possible, en fonction des conditions de circulation.

Pour que le ramassage de vos déchets se fasse plus facilement, essayez de regrouper au maximum vos bacs au niveau des rues les plus accessibles. Ainsi, le plus grand nombre d'entre vous pourra être collecté malgré les intempéries.

Déchets à déposer en déchèterie

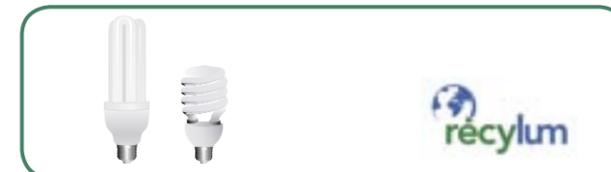
La collecte des objets encombrants a lieu 3 fois par an. Or, tous vos déchets ne peuvent être collectés à cette occasion (volume, dangerosité, obligation de recyclage...).

Ces autres déchets, déposés en déchèterie dans la benne correspondante, sont ensuite orientés vers des filières spécifiques, où ils vont être traités (dépollution et valorisation matière ou énergétique).

Ainsi, vous pouvez apporter en déchèterie :



DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)
appareils électroménagers, écrans...



AMPOULES FLUOCOMPACTES "BASSE CONSOMMATION" ET NÉONS

PNEUS USAGÉS

Les pneus ne sont collectés ni avec les encombrants, ni en déchèterie. Par contre, certains revendeurs ou garagistes acceptent de les reprendre.

DÉCHETS TOXIQUES ET DANGEREUX REPRIS EN DÉCHÈTERIE (liste non exhaustive)

- Batteries
- Huiles végétales, huiles de vidange et filtres à huiles
- Aérosols ayant contenu des produits dangereux
- Acides : acide sulfurique, produits pour piscine...
- Bases : soude, ammoniaque, produits photographiques...
- Solvants : liquide de frein, white spirite, acétone...
- Peintures, colles, mastic, vernis, silicones, graisse, enduits...
- Produits phytosanitaires : désherbants, engrais, pesticides...
- Combustibles : eau oxygénée, chlorate de soude...
- Déchets contenant du mercure

Déposez vos produits dangereux dans des récipients fermés.

Les contenants de ces produits doivent également être déposés en déchèterie.

- Les déchèteries du SMIRTOM du Vexin vous accueillent toute l'année.
- Les horaires et les conditions d'accès sont disponibles sur notre site Internet : www.smirtomduvexin.net
- Les apports sont gratuits pour les particuliers, dans la limite d'1 m³ par semaine.
- Les entreprises peuvent y apporter leurs cartons gratuitement grâce à un badge spécifique, créé sur demande, également dans la limite d'1 m³ par semaine.

Pour toute autre question, contacter le SMIRTOM du Vexin au 01 34 66 18 40



Bilan de l'année 2010

Évolution des tonnages collectés

Ordures ménagères	+ 2,24 %
Encombrants	- 3,83 %
Refus de tri	+ 15,50 %

Évolution des tonnages apportés en déchèterie

+ 5,1 %

Comparaison des performances de tri

Moyenne nationale
56 kg / habitant / an
en zone rurale

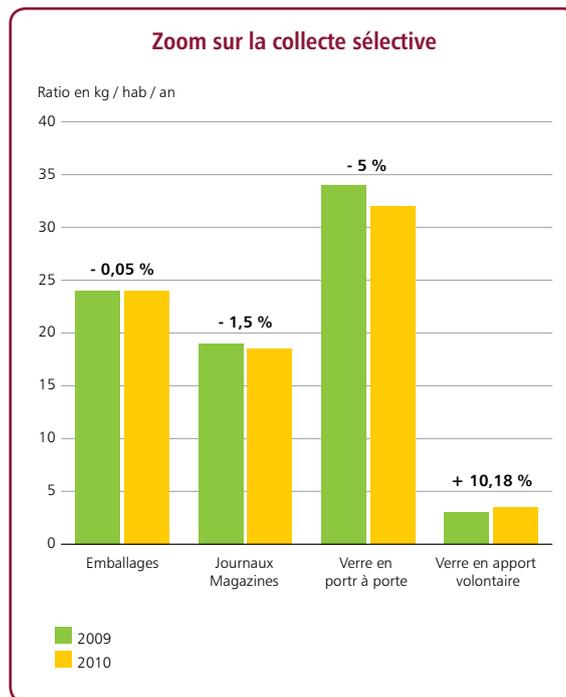
SMIRTOM du Vexin
72,93 kg / habitant / an

(source : Rapport annuel Éco-Emballages 2010)

Coûts de gestion des déchets

Collecte et traitement
(ordures ménagères, collecte
sélective et encombrants)
57 € / habitant / an

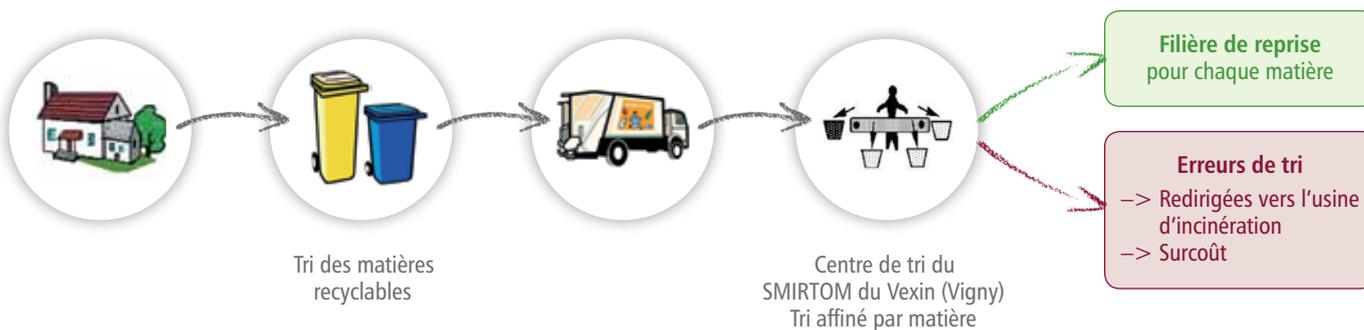
Déchèteries (moyenne des
5 déchèteries du SMIRTOM
du Vexin)
18 € / habitant / an



Le rapport annuel 2010 est téléchargeable sur notre site Internet : www.smirtomduvexin.net

Attention : les erreurs de tri sont en hausse !

Les déchets des bacs jaunes et bleus sont re-triés manuellement sur le centre de tri de Vigny. Les erreurs de tri qui se glissent dans ces bacs finissent donc également sur la chaîne de tri. Or, la collecte et le traitement de ces erreurs de tri coûtent très cher.



En respectant les consignes de tri, vous contribuez à limiter les coûts de traitement et à la protection de l'environnement.

La feuille du tri

SMIRTOM du Vexin
8, chemin de Vernon - 95450 Vigny
Tél. : 01 34 66 18 40 - Fax : 01 34 66 13 79

Mél. : smirtom@smirtomduvexin.net
www.smirtomduvexin.net
Imprimé sur papier recyclé

Partenaire : ECO EMBALLAGES

